

Royan, le 15 février 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Monsieur Gilles OSTERMANN
Directeur Aviation Générale
TOTAL MARKETING FRANCE

562 avenue du Parc de l'Île
92000 NANTERRE

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 886 0515 5

Objet : Avenant n°2 au contrat d'opération Aéroport Royan-Médis
à conclure entre la Ville de ROYAN et la SOCIETE TOTAL MARKETING FRANCE

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour suite à donner, deux exemplaires dûment complétés et signés de l'avenant n°2 au contrat d'opération Aéroport Royan-Médis à conclure entre la Ville de ROYAN et votre société.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Dans l'attente du retour d'un exemplaire « original » signé par vos soins, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Patrick MARENGO

Exp. en RAR
le 21.02.19

P.J./2

En provenance de :
~~TOTAL MARKETING FRANCE
562 avenue du Parc de P. Ile
92000 NANTERRE~~

6692 VZ - PTC 304 - 2016/REPTD1 - 09/17



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 127 886 0515 5



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre

PECULE
Signature
(Précisez Nom et Prénom)
25 FEV. 2019

LE COURRIER
Signature Faciour

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C806

Ville de Royan SJ
Hôtel de Ville (Aut. n° 2 Aerodrome)
80 avenue de Poulcillac
17705 ROYAN Cedex



AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'OPERATION Aéroport de ROYAN MEDIS

ENTRE :

PREMIEREMENT,

TOTAL MARKETING FRANCE

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 390.553.839,00 €, dont le siège social est à Nanterre (92000), 562, avenue du Parc de l'île, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 531 680 445,
Représentée par Gilles OSTERMANN en sa qualité de Directeur Aviation Générale,

ci-après désignée « **TOTAL** »,

DEUXIEMEMENT,

D 19.073

LA VILLE DE ROYAN

Représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **l'Opérateur** »,

Les comparants sont désignés ensemble les « Parties » et individuellement la « Partie ».

IL EST PRÉALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

LA VILLE DE ROYAN et Total Marketing Services ont conclu le 15 juin 2015 un contrat d'opération prenant effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2014 (ci-après le « Contrat »).5.

L'objet dudit Contrat est de fixer les conditions et les modalités dans lesquelles TOTAL confie à l'Opérateur des prestations pour l'opération des installations de stockage et de distribution de carburant JET A1 et AVGAS 100LL qu'il exploite sur l'aéroport.

Il est également rappelé que suite à l'avenant n°1 signé en date du 28 octobre 2015, TOTAL MARKETING SERVICES a effectué l'apport de sa branche complète et autonome d'activité en France à sa filiale TOTAL MARKETING FRANCE qu'elle détient à 100%, avec effet au 1er juin 2015.

L'ensemble des contrats en vigueur concernés par l'activité a été automatiquement transféré à TOTAL MARKETING FRANCE par l'effet de « transmission universelle de patrimoine » inhérent à l'apport régissant l'opération d'un point de vue juridique. Cet apport de branche complète et autonome d'activité n'a en rien affecté le contenu du Contrat qui liait l'Opérateur à TOTAL MARKETING SERVICES aux droits de laquelle se trouve aujourd'hui TOTAL MARKETING FRANCE.

Par le présent avenant (ci-après l'« Avenant »), les Parties souhaitent amender la durée du contrat et les conditions particulières relatives à la commission variable.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1. DEFINITIONS

Les termes utilisés et non définis dans le présent Avenant sont réputés avoir le sens qui leur a été attribué dans le Contrat.

2. AMENDEMENTS DU CONTRAT

Les Parties conviennent d'amender le Contrat comme suit.

2.1 Amendement de la durée du contrat

Le contenu du paragraphe intitulé « Durée » de l'article 4 du Contrat est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019. Le contrat prendra fin automatiquement et sans formalité, à l'expiration de cette durée.

Le présent contrat deviendra caduc et prendra fin automatiquement et de plein droit en cas de fin, quelle qu'en soit la cause, de la COT conclue entre TOTAL et la Ville de Royan.

2.2 Amendement des conditions particulières relatives à la rémunération variable.

Le contenu du point 1.4 de l'Annexe 1 (CONDITIONS PARTICULIERES) du Contrat est supprimé et remplacé par les dispositions suivantes :

1.4 : REMUNERATION VARIABLE : 39 € HT/m3

3. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

3.1 Le présent Avenant prend effet à compter rétroactivement du 1er janvier 2019

3.2 A compter de sa date d'entrée en vigueur, le présent Avenant fait partie intégrante du Contrat.

4. AUTRES DISPOSITIONS

Les stipulations du Contrat non modifiées par le présent Avenant demeurent inchangées et s'appliquent au présent Avenant.

Fait à Paris, le 13 février 2019

En deux exemplaires originaux

Pour TOTAL

Nom : Gilles OSTERMANN

Titre : Directeur Aviation Générale

Date : 26/02/2019

Signature :

TOTAL MARKETING FRANCE
Direction AVIATION
Adr. Postale : 24 cours Michelet
92089 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Pour LA VILLE DE ROYAN

Nom : MARENGO Patrick

Titre : Maire

Date : 15 février 2019

Signature :

